



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 21 septembre 2022 à 19 h 00  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - mairesse  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4

**Sont également présents :**

Madame Louise Chartrand, directrice générale  
Madame Kaouther Saadi, greffière  
Monsieur Nicolas Dziasko, directeur de l'aménagement du territoire et développement économique  
Monsieur Hugues Chantal, directeur des travaux publics et génie  
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR** 2.

Début : 19 h 00 Fin : 19 h 01

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par la citoyenne suivante :

- Madame Diane Blais

**ORDRE DU JOUR** 3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022**  
**202209-361** 3.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2022 tel que ci-après reproduit, avec l'ajout des points 12.1 et 12.2 sous affaires nouvelles.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2022

#### **4. PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2022

#### **5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

5.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur les mouvements de personnel

5.3 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de madame Anne St-Laurent, mairesse

#### **6. RAPPORT DES SERVICES**

6.1 Amendement de l'entente convenue avec MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C. concernant le projet 40NETZERO

6.2 Disposition d'appareils électroménagers à la bibliothèque Micheline-Gagnon

6.3 Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

6.4 Ratification - autorisation d'une dépense supplémentaire dans le cadre du projet TP 2022-25A - Remplacement d'un regard - 350 Ave Laurendeau - 58 675 \$, taxes incluses

6.5 Modification d'un projet de construction de 12 logements dans le cadre du PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine

6.6 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Marien

6.7 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 104, avenue Laurendeau - REFUS

6.8 Demande de subvention auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « FOUS DU FRANÇAIS»

#### **7. RÈGLEMENT**

7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les normes d'aménagement pour les projets intégrés

7.2 Adoption - Premier projet - règlement PR22-49 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de modifier les normes d'aménagement pour les projets intégrés

7.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier la liste des cadres administratifs

7.4 Dépôt du projet de règlement PR22-48 - Règlement modifiant le Règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier la liste des cadres administratifs

7.5 Adoption - règlement 739-10 - Règlement modifiant le règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre et ses amendements afin d'ajouter des dispositions générales permettant à la ville de procéder au nettoyage

7.6 Adoption - règlement 39-2014-1 - Règlement modifiant le règlement 39-2014 - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils pour remplacer le réseau de camionnage

7.7 Adoption - règlement 58-2016-52 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le montant minimum des amendes pour une infraction contrevenant aux dispositions du règlement

7.8 Adoption - règlement 58-2016-53 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de retirer les usages I306 et I307 de la zone I.05

7.9 Adoption - règlement 59-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement - afin d'ajouter des interventions nécessitant une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et modifier les méthodes de calcul de la contribution

#### **8. CONTRAT**

8.1 Aucun

#### **9. PERSONNEL**

9.1 Autorisation de signature de la lettre d'entente ME 2022-003 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et de l'employé 72

- 9.2 Permanence de Monsieur Louis Morin à titre de directeur des ressources humaines
- 9.3 Modification à la Politique de télétravail
- 9.4 Modification à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est

**10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 10.1 Aucun

**11. DIVERS**

- 11.1 Aucun

**12. AFFAIRE NOUVELLE**

- 12.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme Rénovation Québec - Ville de Montréal-Est - afin de retirer la clause de rétroactivité
- 12.2 Dépôt du projet de règlement PR22-50 - Règlement modifiant le règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme rénovation Québec – Ville de Montréal-Est - afin de retirer la clause de rétroactivité

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL 4.**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2022 4.1**  
**202209-362**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser  
Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.**

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU 5.1**  
**RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 14 septembre 2022.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LES 5.2**  
**MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018-Règlement sur l'administration des finances.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉE DE MADAME ANNE 5.3**  
**ST-LAURENT, MAIRESSE**

La greffière dépose séance tenante la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de la mairesse, madame Anne-St-Laurent.

**RAPPORT DES SERVICES 6.**

**AMENDEMENT DE L'ENTENTE CONVENUE AVEC MET-HB 1 PROPRIÉTÉS S.E.C. 6.1**  
**CONCERNANT LE PROJET 40NETZERO**  
**202209-363**

Considérant que l'échéance du 31 août ne peut être respectée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser le report de l'échéance de cette entente au 31 octobre 2022.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DISPOSITION D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS À LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON**

**202209-364**

6.2

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon possède un réfrigérateur et un four à micro-ondes depuis plus de 17 ans.

Considérant que ces appareils électroménagers sont désuets et non fonctionnels.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire à se départir du réfrigérateur et du four à micro-ondes de la bibliothèque Micheline-Gagnon de façon écoresponsable.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**202209-365**

6.3

Considérant que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c A-21.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De nommer les membres suivants afin qu'ils siègent sur le comité :

- Kaouther Saadi, Directrice des affaires juridiques et greffière, Direction des affaires juridiques et greffe : Présidente du comité
- Olivier Pelletier, Greffier adjoint et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements : Secrétaire du comité
- Colleen McCullough, Trésorière et Directrice générale adjointe, Direction des services administratifs et de l'informatique : Membre du comité
- Louis Morin, Directeur des ressources humaines, Direction des ressources humaines : Membre du comité

De reconnaître la directrice générale comme responsable des activités du comité et d'octroyer le pouvoir de nommer, remplacer ou d'adjoindre, au besoin, les membres du comité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RATIFICATION - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET TP 2022-25A - REMPLACEMENT D'UN REGARD - 350 AVE LAURENDEAU - 58 675 \$, TAXES INCLUSES**

**202209-366**

6.4

Considérant l'octroi du contrat TP 2022-25A – Remplacement d'un regard – 350, avenue Laurendeau par le conseil, lors de la séance du 17 août 2022 (résolution 202208-355).

Considérant l'omission d'inclure les taxes sur le montant de 58 675 \$ octroyé.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser une dépense supplémentaire du montant de 8 786,58 \$ afin d'inclure le montant des taxes pour un montant total de 67 461,58 \$.

D'autoriser une affectation au surplus non autrement affecté de 8 786,58 \$.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **MODIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PIIA POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 252 100 ET 1 252 101 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11 300, RUE SAINTE-CATHERINE**

**202209-367**

6.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de modifications au PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De permettre la modification suivante au PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine, soit :

- Aménagement d'une terrasse au-dessus d'une partie du stationnement comme présenté dans le document joint à la demande, conditionnel à ce que les côtés sud et est de la terrasse soient munis d'un écran visuel en bois de 1,80 mètres, conformément aux photos présentées au conseil et tirées de la vidéo fournie par le demandeur et que cet écran soit entretenu et teint régulièrement (au maximum tous les deux ans) afin de préserver l'aspect extérieur de la construction. Cet écran doit également être 100 % opaque (aucun espace entre les planches).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 941 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 460, AVENUE MARIEN**

**202209-368**

6.6

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Marien.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 460, avenue Marien, soit :

Permettre de ne pas aménager en sous-sol ou à l'intérieur d'une construction étagée les cases de stationnement dépassant 150 % du nombre minimal requis pour le groupe d'usages tel que prescrit dans le règlement, aux conditions suivantes :

- respect des normes du BNQ en matière d'aménagement du stationnement, notamment pour la gestion écologique des eaux pluviales (jardin de pluie);
- aucune utilisation d'asphalte sur le site;
- section nord (zone de transbordement pour camions semi-remorques) du stationnement en béton compacté roulé de teinte claire, comme identifiée sur le plan en annexe;
- section centrale (stationnement des véhicules Voilà!) du stationnement en béton compacté roulé de teinte claire, comme identifiée sur le plan en annexe;
- sections est et sud (stationnement des employés) du stationnement en béton compacté roulé de teinte claire ou en pavé uni de teinte claire, comme identifiées sur le plan en annexe.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 042 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 104, AVENUE LAURENDEAU - REFUS**

**202209-369**

6.7

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 104, avenue Laurendeau.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 104, avenue Laurendeau, soit :

Permettre une case de stationnement de 2,7 m x 4,54 m.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DANS LE CADRE DU PROJET « FOUS DU FRANÇAIS »**

**202209-370**

6.8

Considérant que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, cet appel de projets de l'UMQ vise à soutenir des initiatives visant la promotion et la valorisation de la langue française dans les municipalités afin d'en véhiculer une image positive et de favoriser son utilisation auprès des jeunes, personnes immigrantes et commerces de leur territoire.

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon a comme objectif, entre autres, d'améliorer le niveau de littératie de la population montréalaise.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT**

7.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES PROJETS INTÉGRÉS**

**202209-371**

7.1

Monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les normes d'aménagement pour les projets intégrés.

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT PR22-49 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES PROJETS INTÉGRÉS**

**202209-372**

7.2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement PR22-49 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin de modifier les normes d'aménagement pour les projets intégrés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS**

**202209-373**

7.3

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier la liste des cadres administratifs.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-48 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS**

**202209-374**

7.4

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm dépose le projet de règlement PR22-48 - Règlement modifiant le Règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier la liste des cadres administratifs.

**ADOPTION - RÈGLEMENT 739-10 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 - RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES PERMETTANT À LA VILLE DE PROCÉDER AU NETTOYAGE**

**202209-375**

7.5

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 739-10 - Règlement modifiant le règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre et ses amendements afin d'ajouter des dispositions générales permettant à la ville de procéder au nettoyage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 39-2014-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 39-2014 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS POUR REMPLACER LE RÉSEAU DE CAMIONNAGE**

**202209-376**

7.6

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 39-2014-1 - Règlement modifiant le règlement 39-2014 - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils pour remplacer le réseau de camionnage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-52 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT MINIMUM DES AMENDES POUR UNE INFRACTION CONTREVENANT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT**

**202209-377**

7.7

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-52 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le montant minimum des amendes pour une infraction contrevenant aux dispositions du règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-53 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE RETIRER LES USAGES I306 ET I307 DE LA ZONE I.05**

**202209-378**

7.8

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-53 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de retirer les usages I306 et I307 de la zone I.05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 59-2016-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - AFIN D'AJOUTER DES INTERVENTIONS NÉCESSITANT UNE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS ET MODIFIER LES MÉTHODES DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION**

**202209-379**

7.9

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 59-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement - afin d'ajouter des interventions nécessitant une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et modifier les méthodes de calcul de la contribution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL**

9.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2022-003 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL ET DE L'EMPLOYÉ 72**

**202209-380**

9.1

Considérant que le Conseil municipal doit autoriser la signature de la lettre d'entente ME 2022-003.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser la directrice générale et le directeur des ressources humaines à signer la lettre d'entente ME 2022-003 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal - Section locale 301 et l'employé 72.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS MORIN À TITRE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

**202209-381**

9.2

Considérant la recommandation favorable de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De confirmer la permanence de Monsieur Louis Morin à titre de directeur des ressources humaines, en date du 22 septembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION À LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL**

**202209-382**

9.3

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu



D'adopter les correctifs proposés à la Politique de télétravail tels que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET  
AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202209-383**

9.4

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

D'adopter les modifications apportées à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE NOUVELLE**

12.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 87-2020 - RÈGLEMENT  
RELATIF AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - VILLE DE MONTRÉAL-EST - AFIN  
DE RETIRER LA CLAUSE DE RÉTROACTIVITÉ**

**202209-384**

12.1

Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme Rénovation Québec - Ville de Montréal-Est - afin de retirer la clause de rétroactivité.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-50 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 87-2020 - RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC  
- VILLE DE MONTRÉAL-EST - AFIN DE RETIRER LA CLAUSE DE RÉTROACTIVITÉ**

**202209-385**

12.2

Monsieur le conseiller Denis Marcil dépose le projet de règlement PR22-50 - Règlement modifiant le règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme rénovation Québec - Ville de Montréal-Est - afin de retirer la clause de rétroactivité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 25 Fin : 19 h 58

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Robert Simard
- Monsieur Yvan Marsan
- Monsieur Marc Raymond

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202209-386**

14.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 19 h 59.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

KAOUTHER SAADI  
Greffière